



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 FEVRIER 2024



L'an deux mille vingt-quatre et le VINGT FEVRIER à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Domblans sous la présidence de M. Jérôme TOURNIER, maire.

Étaient présents : Roger BALLET, Brigitte MATHIEU, Monique GAUDRON, Emmanuel RIZZI, Sandrine GAUCHET, Christophe CHEVASSU, Jérôme TOURNIER, Jean-Marie BUCHIN, Chantal MARTELIN, Jean NOZIERE, Marie Noëlle ROY

Excusés : Emmanuel GROUILLON pouvoir à Brigitte Mathieux, Amandine GUICHARDOT pouvoir à Jérôme TOURNIER, François FOUCQUART pouvoir à Roger BALLET, Chrystel MEULLE pouvoir à Sandrine GAUCHET, Rémi COURTOUT pouvoir à Christophe CHEVASSU, Annie SALOMON DU MONT pouvoir à Monique GAUDRON, Frédéric OLIVIER à Marie-Noëlle ROY

Absente : Céline CANNARD

Secrétaire de séance : Jean-Marie BUCHIN

M.TOURNIER propose de désigner Jean Marie BUCHIN, secrétaire de séance. Celui-ci accepte, conformément à la proposition de M. Le Maire d'un secrétariat à tour de rôle, par ordre alphabétique lors des séances du conseil municipal.

Le Conseil à l'unanimité désigne Jean-Marie BUCHIN secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23/01/2024

Aucune notification a été apportée.

Adoption à l'unanimité.

2. Rapport d'orientation budgétaire-information

Conformément à l'article L.5211-36 et à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse prospective. Bien que ces obligations ne s'imposent qu'aux communes de plus de 3500 habitants, le maire a souhaité proposer ce rapport sur les orientations budgétaires pour la nouvelle année budgétaire à venir. Après la présentation du bilan 2023 et des perspectives à venir, le maire indique le budget de fonctionnement devra être maintenu et pour limiter la hausse mécanique des dépenses de fonctionnement même si l'exercice atteint ses limites compte tenu du taux de rigidité des dépenses de fonctionnement et ce malgré les efforts constants de gestion. Être au plus juste pour la gestion financière de notre commune. Le maire remercie Chrystel MEULLE pour la préparation de ce rapport.

M.Noziere demande si on sait pourquoi le budget de fonctionnement augmente de 85 % depuis l'exercice budgétaire précédent. Le maire indique que c'est en partie du fait d'opérations d'ordre et des charges liées aux rémunération du personnel.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.

3. Approbation du compte de gestion du comptable public – budget principal 2023

Rappel : les comptes de gestion sont établis par les comptables locaux à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire entre janvier et mars N+1 pour les opérations comptables passées en N. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du compte de gestion du comptable public – budget eau et assainissement 2023

Le compte de gestion du budget eau et assainissement est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du compte administratif budget général

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur Jérôme TOURNIER (Maire) pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

M. le Maire Jérôme TOURNIER sort de la salle, Mme Monique GAUDRON, 1^{ère} adjointe, présente et soumet au vote le compte administratif ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 388 967.92		19 792.40		1 408 760.32
Opérations de l'exercice	1 880 320.78	1 624 777.03	1 325 197.73	1 535 338.25	3 205 518.51	3 160 115.28
TOTAUX	1 880 320.78	3 013 744.95	1 325 197.73	1 555 130.65	3 205 518.51	4 568 875.60
Résultats de clôture		1 133 424.17		229 932.92		
RESULTATS DEFINITIFS		1 133 424.17		229 932.92		1 363 357.09

Adoption à l'unanimité

6. Approbation du compte administratif budget eau et assainissement

M. le Maire Jérôme TOURNIER sort de la salle et Mme Monique GAUDRON, 1^{ère} adjointe, présente et soumet au vote le compte administratif ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		200 556.04		150 195.43		350 751.47
Opérations de l'exercice	262 866.01	228 610.21	34 894.06	52 121.00	297 760.07	280 731.21
TOTAUX	262 866.01	429 166.25	34 894.06	202 316.43	274 810.51	631 482.68
Résultats de clôture		166 300.24		167 422.37		333 722.61
RESULTATS DEFINITIFS		166 300.24		167 422.37		333 722.61

Adoption à l'unanimité.

M. le Maire revient dans la salle, Monique GAUDRON lui notifie que les budgets sont adoptés, il en remercie les membres du conseil municipal.

7. Protection sociale complémentaire – proposition de participation au marché public lancé par le conseil départemental

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, introduit l'obligation pour les employeurs publics territoriaux de participer aux dépenses liées à l'assurance des risques prévoyance et santé de leurs agents.

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour :

- Les **risques prévoyance** à effet du 1^{er} janvier 2025.
Le montant minimal s'élève à 7€ brut mensuel par agent (décret n°2022-581 du 20 avril 2022 art. 2)
- Les **risques santé** à effet du 1^{er} janvier 2026.
Le montant minimal s'élève à 15€ brut mensuel par agent (décret n°2022-581 du 20 avril 2022 art.6)
Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation à définir par l'employeur :
 - ✓ Contrat individuel d'assurance labellisé,
 - ✓ Ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative souscrit dans le cadre d'une convention de participation (après procédure de mise en concurrence)
 - ✓ Ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative souscrite dans le cadre d'une convention de concurrence proposée par le CDG du Jura. Le CDG aura procédé à la mise en concurrence.

Il s'agit donc

- de mandater le CDG du Jura afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion de conventions de participation pour le risque prévoyance et pour le risque santé :

(Cahier des charges proposé)

Risque prévoyance

- de participer au dispositif proposé par le CDG du Jura : procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 01/01/2025. La procédure retenue est déclinée comme suit :

- de proposer de verser une participation mensuelle brute par agent selon une fourchette comprise entre 7 € et xx €. Le montant de la participation sera déterminé à l'adhésion au futur

contrat collectif d'assurance et à la convention de participation par délibération à prévoir en application de l'article 18 du décret n°2011-1474,

- d'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Risque santé

- de participer au dispositif proposé par le CDG du Jura : procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 01.01.2025. La procédure retenue est déclinée comme suit :

- de proposer de verser une participation mensuelle brute par agent selon une fourchette comprise entre 15 € et xx €. Le montant de la participation sera déterminé à l'adhésion au futur contrat collectif d'assurance et à la convention de participation par délibération à prévoir en application de l'article 18 du décret n°2011-1474,

- d'autoriser le Maire/Président à effectuer tout acte en conséquence.

- s'engage à communiquer au CDG du Jura les caractéristiques statistiques nécessaires à la consultation

- prendre acte que la collectivité aura la faculté de ne pas signer le(s) contrat(s) souscrits par le CDG du Jura. En effet, l'adhésion au(x) convention(s) de participation, n'interviendra, par délibération, et après avis du Comité Social Territorial, qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG, après avoir eu connaissance des tarifs et garanties proposés.

Le maire demande l'autorisation de mandater le Conseil Départemental du Jura pour conclure la procédure de la convention risque santé et risque prévoyance.

Adoption à l'unanimité.

8. Fonds de concours – participation subvention Tour du Jura

Comme nous l'avons déjà annoncé, le départ du TOUR du JURA aura lieu à Domblans. L'événement qui est d'intérêt communautaire suppose une participation à hauteur de 15 000€. La commune de Domblans pourrait participer à hauteur de 5 000 €. Plusieurs entreprises ont d'ores et déjà acté leur participation financière par du mécénat, qui viendra réduire la part des deux collectivités.

Proposition valider la participation de la commune à hauteur de 5 000€ maximum. Les donations privées viendront baisser le montant de la subvention globale.

Adoption à l'unanimité.

9. Déclaration d'intention d'aliéner

PARCELLE CADASTRE	ADRESSE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE
AE 355	Au village- rue de l'église	TERRAIN nu	1ha 06a 30ca
AE 358	Au village- rue de l'église	Maison	13 a 64 ca

Proposition pour la commune de ne pas préempter.

Adoption à l'unanimité

10. Validation des travaux au rez de chaussée de l'appartement à côté de l'agence postale et demande de subvention au conseil départemental

Postes de dépenses	Coût
Isolation et peinture (devis Petracco)	10 573,00€
Modification tuyauterie et meuble sous évier (devis Michelin)	2 995,44 €
Installation électrique – mise au norme complète (devis Hach)	6 411,63 €
Huissieries + parquet (devis Bonin)	21 489,85 €
Nouveau seuil de porte (devis Metrot)	1 162,15€
Total	42 632,07 €

Il s'agit de valider les travaux énoncés ci-dessus et de les inscrire au budget 2024 pour permettre l'installation d'une orthophoniste en septembre 2024, et de demander une subvention au département. Les travaux, en fonction de la décision du Conseil Municipal, pourraient commencer dans un mois, après demande de la subvention.

En accord avec la future locataire, une proposition est faite d'établir un contrat de location pendant 1 an à 250 € mensuel hors charges (qu'elle règle elle-même) avec une révision du loyer au terme de cette année de location. Elle serait présente à Domblans les lundis et mercredis, ainsi que le jeudi matin et vendredi après-midi. Selon ses propos, elle a déjà une liste d'attente si le projet se concrétise.

En annexe est présenté le plan réalisé par Rémi COURTOUT dont le Maire lui en remercie.

Après échanges sur les clauses du contrat de location et du plan des travaux à réaliser.
Proposition de valider ces 2 points.

Adoption à l'unanimité

11. Problèmes lors de la location de la salle des fêtes Marguerite et Wladimir Gagneur

Suite à une location en date du 03/02/2024 de la salle des fêtes de Bréry et de graves problèmes de bruit, déplacement sur les lieux de M. le Maire, ainsi que de la gendarmerie, plusieurs plaintes de riverains ont été déposées.

M. le Maire a reçu les riverains avec la gestionnaire le samedi 17 février 2024. La caution bruit (300€) sera retirée. De ce fait, proposition de modifier le règlement intérieur des salles des fêtes pour une meilleure dissuasion à compter du 1^{er} Mars 2024 :

1°) Porter la caution bruit à 1500 €,

2°) Réflexion autour du décibelmètres et proposition de trouver un système pour couper l'électricité au-delà d'un seuil limité.

François Foucquart indique à travers Roger Ballet que ce sont toujours les mêmes qui se plaignent et qu'une telle caution pourrait dissuader les particuliers de louer la salle des fêtes. Le maire indique que s'il n'y a pas de problème, le chèque ne sera pas retiré et que c'est bien d'un effet dissuasif plus fort que nous avons besoin.

Vote 18 pour et 1 contre.

12. Mission d'ingénierie opération village d'avenir (information)

Village d'avenir est un nouveau programme d'ingénierie lancé par le Gouvernement pour accompagner les communes de moins de 3 500 habitants dans leurs projets dans le cadre du programme France Ruralités et son axe 1 villages d'avenir programme d'ingénierie à destination des communes rurales. Cette mission d'ingénierie a fait l'objet de 37 candidatures pour le Jura dont 24 ont été retenues soit 7 par arrondissements.

Un projet éventuel peut être porté sur l'isolation par l'extérieur des bâtiments communaux, l'étude éventuelle de pose de panneaux solaires en complémentarité en lien le projet de la chaufferie bois.

Un chargé d'accompagnement d'ingénierie est à disposition sur une durée de 18 mois. Le maire recevra Mme Villemonteix et sa chargée de mission fin février 2024.

Sa mission est de ressortir la fiabilité du projet, d'identifier les besoins, d'aider à la mise en place d'appel d'offre, constituer une feuille de route avec une fiche action par projet (caractéristiques attendues du projet, liste des étapes nécessaires, liste des ressources à mobiliser et type d'accompagnement)..

La mission consiste en un diagnostic des projets et une préparation de la feuille de route (maturité du projet, étapes en cours, points sensibles et calendrier) et l'identification et la facilitation de la mobilisation des ressources en ingénierie et subvention pouvant accompagner le projet. Selon la sous préfète de l'arrondissement de Lons le Saunier, cet accompagnement est un élément positif en faveur des demandes de subvention (DETR) qui pourront s'élever à 40 % au lieu des 30 % actuels.

13. Point sur les dossiers en cours

- Opération de revitalisation bourg centre avec le Pays Lédonien : il s'agira d'établir lors du prochain conseil municipal de déterminer le cahier des charges et d'orienter les fiches action sur le quartier depuis la Maison Royet jusqu'à la gare pour qu'un bureau d'études puisse nous accompagner. Il sera chargé de faire des propositions sur cet axe. Il s'agira aussi d'établir une réflexion pour une légère modification du PLU afin d'identifier les terrains en dents creuses comme des terrains pour le développement économique.
- Tour du Jura : Jean-Marie BUCHIN présente le compte rendu de la rencontre du 13 février avec l'équipe organisatrice du Tour du Jura. Vendredi 12 avril en fin de journée arrivée des premiers véhicules de l'organisation. Samedi 13 avril mise en place du dispositif du départ dès 5h30-6h, podium (place Sailland idem que pour la Fête de la musique), village partenaires (5 à 7 barnums de 3 x 3, place Sailland côté Rd 120). La salle des Fêtes Roger NOZIERE servira de QG logistique. Accueil de 20 équipes de 10 coureurs avec véhicules rue Champs de la Barre, de la caravane publicitaire et des véhicules de l'organisation... un premier plan d'occupation de la place Sailland et implantation des divers parkings aux alentours est divulgué aux membres du conseil municipal. Nécessité de fournir 250 ml de barrières de sécurité : il est prévu de solliciter les autres communes proximité de la Haute Bresse Seille.
Utilisation du City stade pour mise en place d'une plaine sportive commun avec les associations (USCS)
Des Calicots annonçant le tour du jura seront implanté par l'organisation 15 jours avant aux entrées des villages.
Actuellement 25 bénévoles (principalement issus de nos associations) de domblans sont inscrits pour la sécurisation des carrefours et parkings.

Un courrier sera émis par le Maire Jérôme TOURNIER aux riverains à proximité de l'événement (champs de la Barre), aux entreprises pour une demande d'autorisation à utiliser leur parking privé, et aux entreprises de la zone artisanale pour les prévenir de la fermeture de l'accès à celle-ci et au SICTOM pour la fermeture de la déchetterie pour ce jour et demande de containers supplémentaires.

Seul un accès au funérarium sera maintenu sûrement par la rue des hirondelles et le chemin foncier arrivant au bout du terrain de pétanque.

Heure de départ de la caravane publicitaire : 9h30 Rue Marius buisson (place sailland)

Heure de départ du peloton : 9h50 Carrefour RD 120

Pour les animations de nos associations, rencontre le 22 février, Monique GAUDRON recensera les animations puis elle échangera avec la logistique Tour du Jura afin de coordonner celles-ci.

Le Groupe de musique Hervé Morand contacté par Monique, sera présent.

Côté décoration nos associations et habitants sous la houlette de Céline CANNARD et Roger BALLETT s'activent un groupe à Domblans (Salle Tosi) et le second à Bréry (salle de convivialité)

Sur le journal du Tour du jura, une double page est réservée à la CCBHS, à la commune et nos sponsors.

Le 7 mars réunion de Lancement à Domblans avec l'ensemble de l'organisation Tour du Jura, CCBHS et Commune.

- Rond point vers l'ancienne gendarmerie : la société SJE est intervenue rapidement et efficacement pour la création du rond point. Pour le goudronnage, il se fera dès que les conditions météo le permettront. Pour la mise en place des panneaux de signalisation seront mis dans quelques jours. Pour la signalisation au sol (Peinture) elle sera faite dès les meilleurs jours (chaleur et peu d'humidité).
- Mur de Blandans : l'entreprise METROT œuvre en fonction des intempéries, travaux en cours.
- Difficultés avec l'entreprise Pedron pour la construction de la nouvelle gendarmerie
Un ensemble de travaux non fait, et des malfaçons sur les travaux effectués, restent sans effet malgré les relances auprès de l'entreprise ; de fait, la garantie financière de cette entreprise devrait être utilisée pour solliciter et financer l'intervention d'autres entreprises pour solutionner ces travaux non finis.
- Avenant contrat agent technique : un de nos agents techniques s'est proposé pour le remplacement de notre gestionnaire des Salles de Domblans et Bréry en cas de congés ou d'absences de celle-ci.
Etude d'un avenant au contrat de travail est en cours.

14. Questions diverses

Jérôme TOURNIER informe qu'en matière de communication il y a suffisamment de dispositifs mis en place pour informer la population (Affichages panneaux, numériques internet, intramuros et page Facebook). Il ne sera pas recouru à la distribution de flyers dans les boîtes lettres.

De plus, il informe également qu'une Ostéopathe recherche pour s'installer un terrain communal pour poser un bungalow ou un bâtiment communal. La commune ne voit pas de terrain communal disponible pour cette opération.

Jean NOZIERE interroge sur la mise en place effective des panneaux électroniques, Sandrine Gauchet informe que le problème électrique rencontré sur le site de Bréry est résolu existence

d'une gaine sous la route traversée, et qu'une relance a été faite auprès des artisans pour les 2 sites.

Jean NOZIERE évoque la conception d'un logo commun pour Domblans et Bréry symbolisant les châteaux, les églises, les fontaines, le pont de Bréry. Le maire répond que nous sommes en pleine préparation budgétaire, et qu'une réflexion sera menée après le vote du budget.

Marie-Noelle ROY sollicite la planification du nettoyage des églises une demi-journée ; elle doit prendre contact avec François FOUCQUART pour fixer une demi-journée commune pour les 2 églises.

Monique GAUDRON rappelle qu'il faudra prévoir une journée aussi pour le nettoyage des tables de la salle des fêtes, Jean NOZIERE rappelle que dans les mandats antérieurs c'était les membres du conseil municipal qui étaient sollicités pour ce nettoyage.

Jean-Marie BUCHIN soulève la propreté des tables doit être faite lors de l'état des lieux final avec les tables non pliées et d'exiger la présence d'au moins deux personnes (locataire) pour le rangement au moment de l'état des lieux. Le maire répond que ce sujet avait déjà été évoqué en conseil municipal mais qu'aucune solution satisfaisante n'avait été retenue. Il avait donc été décidé de laisser le système en place.

Christophe CHEVASSU informe de la panne de la machine à laver la vaisselle Salle des fêtes Roger NOZIERE interrupteur cassé et non remplaçable, le technicien a figé cet interrupteur sur la position moyen afin d'assurer le nettoyage en dépannage. Il indique que le modèle de machine à laver est vétuste (30 ans) et qu'il n'y a plus de pièces sur le marché pour ce genre de matériel. Il informe que le technicien préconise le changement du matériel avec adoucisseur à neuf, un devis est en cours. Le maire répond qu'on avisera à remplacer le lave-vaisselle lorsqu'il ne fonctionnera plus. Christophe Chevassu soulève aussi que l'ensemble des installations de la cuisine ne fait pas l'objet de contrat d'entretien y compris chambres froides et qu'il serait amène d'y remédier. Le maire répond que la question va être étudiée Pour ce qui est du Chauffe-eau, il fonctionne correctement la régénération de l'eau chaude se fait à partir de 40° : la capacité du cumulus est de 300l

Séance levée à 21h45

Le secrétaire de séance (Jean-Marie BUCHIN)



le maire,